

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Certification des forêts

CATÉGORIE PRINCIPALE

Gestion environnementale

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Gestion de la qualité des milieux

CATÉGORIE SECONDAIRE

Composantes environnementales et liens environnement-santé

THÉMATIQUE SECONDAIRE

Faune, flore et habitats

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	BOVY
Prénom	Corentin
E-mail	corentin.bovy@spw.wallonie.be
Tél	081/33.67.02

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Certification des forêts
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>La certification forestière peut être définie comme un système garantissant que les bois portant ce label proviennent de forêts gérées durablement.</p> <p>Il s'agit d'un processus selon lequel un propriétaire (public ou privé) s'engage, par la signature d'une charte et le suivi de règles précises, à tendre vers une gestion forestière durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. La propriété certifiée fait l'objet d'audits destinés à vérifier que les règles définies sont respectées. Le bois ainsi produit est labellisé et peut être valorisé en tant que tel dans la filière bois.</p> <p>En Belgique, deux systèmes de certification reconnus au niveau international coexistent : les systèmes PEFC (<i>Programme for the endorsement of forest certification</i>) et FSC (<i>Forest stewardship council</i>). Le premier système est quasi-exclusif en Wallonie.</p> <p>La certification forestière PEFC repose principalement sur des critères définis lors des Conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe¹.</p>
Référence(s) (définition)	<p>SPW - DGO3, 2016. Guide pratique pour la gestion durable des forêts. Charte PEFC 2013 - 2018 à destination des propriétaires privés et publics. SPW Éditions : Jambes, Belgique</p> <p>https://cdn.pefc.org/pefc.be/media/2021-05/10d1c65f-e6e4-4372-9dc6-5a50e71da547/c6bbb999-e575-5545-8fcb-485c62a73a6d.pdf</p>

¹ Pour plus d'informations sur les Conférences ministérielles pour la protection des forêts, consulter le site <http://foresteurope.org/> et pour plus d'informations sur les standards internationaux PEFC, consulter le site <https://www.pefc.org/resources/technical-documentation>

	<p>Plus d'information sur le site de PEFC Belgique : https://www.pefc.be/fr/a-propos-de-pefc/introduction</p>
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>En Wallonie, le Code forestier, dans son article 1^{er}, définit les bois et forêts comme un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager, et met en avant la nécessité de gérer les bois et forêts en tenant compte des impératifs de développement durable :</p> <p>"Article 1^{er}. Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économique, écologique et sociale. Le développement durable des bois et forêts implique la nécessité d'appliquer de manière équilibrée et appropriée les principes suivants :</p> <p>1° le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone ; 2° le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ; 3° le maintien et l'encouragement des fonctions de production des bois et forêts ; 4° le maintien, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ; 5° le maintien et l'amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ; 6° le maintien et l'amélioration d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques.</p> <p>Le développement durable des bois et forêts implique plus particulièrement le maintien d'un équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus, et la promotion d'une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements climatiques et capable d'en atténuer certains effets."</p> <p>Les systèmes de certification forestière sont nés de la recherche d'un équilibre dans la gestion sylvicole entre les fonctions productive, sociale et environnementale de la forêt.</p> <p>La proportion de forêts certifiées, publiques ou privées, donne dès lors une image des efforts réalisés par les propriétaires pour tendre vers une gestion durable de la forêt.</p> <p><u>Cadre réglementaire :</u> Décret du 15/07/2008 relatif au Code forestier. En ligne. Consolidation officielle. https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2008/07/15/2008203215/2022/07/01 Décret du 16/04/2020 modifiant l'article 57 du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier. https://wallex.wallonie.be/sites/wallex/contents/acts/29/29501/1.html</p>

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1	
Titre	<p>Superficies forestières certifiées PEFC* en Wallonie, par type de propriétaires (au 01/11/2021)</p> <p><i>* Programme for the endorsement of forest certification</i></p>
Description des paramètres présentés	<p>L'indicateur comprend les paramètres suivants, relatifs aux superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Proportion des superficies appartenant aux Communes — Proportion des superficies appartenant à la Région wallonne — Proportion des superficies appartenant aux autres propriétaires publics (Provinces, CPAS, fabriques d'églises, Donation royale, terrains militaires...)

	<p>— Proportion des superficies appartenant aux propriétaires privés (particuliers, sociétés privées) au 01/11/2021.</p>
Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données de superficies forestières certifiées PEFC	
Fournisseur des données	<p>— Service public de Wallonie - Département de la nature et des forêts (SPW ARNE - DNF) — Société royale forestière de Belgique (SRFB)</p>
Description des données	<p>Les données fournies par le DNF et la SRFB correspondent aux superficies des forêts certifiées PEFC en Wallonie (en ha), respectivement pour les propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics) et privés, depuis l'année 2003 (le système PEFC ayant été mis en place en 2002, l'année 2003 correspond à la première année de données disponibles) jusqu'à la dernière année disponible (2021).</p> <p><u>Données fournies par le DNF :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC fournies par le DNF sont livrées telles quelles : nombre d'hectares de forêts certifiées PEFC pour chaque type de propriétaire public (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics). Ces données sont issues de la banque de données EFOR, qui constitue le système centralisé de gestion des forêts publiques, notamment pour le suivi des travaux sylvicoles. Toutes les forêts relevant du domaine public sont répertoriées dans la banque de données EFOR du DNF. Les surfaces enregistrées dans la base de données correspondent soit aux surfaces cadastrales, soit aux surfaces remesurées pour les besoins de gestion.</p> <p><u>Données fournies par la SRFB :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC appartenant aux propriétaires privés sont fournies par la SRFB, qui agit pour compte de PEFC Belgium. Les données proviennent des déclarations des propriétaires privés qui ont signé une charte d'adhésion au système et qui sont en règle de cotisation². Les propriétaires établissent un "document simple de gestion" (DSG). Le DSG contient les caractéristiques générales de la propriété forestière, en ce compris sa superficie. Il s'agit le plus souvent des superficies cadastrales.</p> <p>Les données sont mises à jour annuellement.</p>
Traitement des données	<p>Les valeurs relatives (%) sont issues du rapport entre les superficies totales de chaque type de propriétaires et la superficie forestière certifiée PEFC. La superficie forestière totale certifiée PEFC provient quant à elle de la somme des superficies forestières certifiées PEFC publiques (données du DNF) et privées (données de la SRFB).</p>
INDICATEUR N°2	

² Lorsqu'un propriétaire privé ne remplit plus les conditions de la certification (non-signature de la charte, défaut de cotisation, défaut de DSG (document simple de gestion), non-conformité lors de l'audit...), la propriété est retirée du système PEFC. Avant 2017, une mauvaise gestion de la banque de données a impacté la qualité des données relatives aux propriétaires privés certifiés PEFC, notamment lors du renouvellement de la charte de certification liée au nouveau Plan de progrès PEFC 2013 - 2018. Certains propriétaires qui n'ont plus adhéré au système ont été maintenus dans la banque de données. Fin 2017, une remise à niveau de la banque de données SRFB - PEFC a permis d'améliorer la série des données. Ceci explique les écarts observés entre la fiche d'indicateurs en ligne et les données présentées dans le Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/publications/rapport-sur-letat-de-lenvironnement-wallon-2017.html>).

Titre	Superficies forestières certifiées PEFC* en Wallonie * <i>Programme for the endorsement of forest certification</i>
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente l'évolution des superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie depuis l'année 2003 (le système PEFC ayant été mis en place en 2002, l'année 2003 correspond à la première année de données disponibles) jusqu'à la dernière année disponible (2021*), pour les forêts publiques, les forêts privées et la somme des forêts publiques et privées. * Au 01/11/2021
Unité(s)	Ha (x 1 000)
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données de superficies forestières certifiées PEFC	
Fournisseur des données	— SPW ARNE - DNF — SRFB
Description des données	<p>Les données fournies par le DNF et la SRFB correspondent aux superficies des forêts certifiées PEFC en Wallonie (en ha), respectivement pour les propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics) et privés, depuis l'année 2003 (le système PEFC ayant été mis en place en 2002, l'année 2003 correspond à la première année de données disponibles) jusqu'à la dernière année disponible (Au 01/11/2021).</p> <p><u>Données fournies par le DNF :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC fournies par le DNF sont livrées telles quelles : nombre d'hectares de forêts certifiées PEFC pour chaque type de propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics). Ces données sont issues de la banque de données EFOR, qui constitue le système centralisé de gestion des forêts publiques, notamment pour le suivi des travaux sylvicoles. Toutes les forêts relevant du domaine public sont répertoriées dans la banque de données EFOR du DNF. Les surfaces enregistrées dans la base de données correspondent soit aux surfaces cadastrales, soit aux surfaces remesurées pour les besoins de gestion.</p> <p><u>Données fournies par la SRFB :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC appartenant aux propriétaires privés sont fournies par la SRFB, qui agit pour compte de PEFC Belgium. Les données proviennent des déclarations des propriétaires privés qui ont signé une charte d'adhésion au système et qui sont en règle de cotisation. Les propriétaires établissent un "document simple de gestion" (DSG). Le DSG contient les caractéristiques générales de la propriété forestière, en ce compris sa superficie. Il s'agit le plus souvent des superficies cadastrales.</p> <p>Les données sont mises à jour annuellement.</p>
Traitement des données	<p><u>Données fournies par le DNF :</u> Les données relatives aux superficies forestières certifiées PEFC pour chaque type de propriétaires publics (Communes, Région wallonne et autres propriétaires publics) sont additionnées afin d'obtenir les superficies de forêts publiques certifiées PEFC en Wallonie.</p> <p><u>Données fournies par la SRFB :</u> Aucun traitement n'est réalisé.</p>

	La superficie forestière totale certifiée PEFC provient de la somme des superficies forestières certifiées PEFC publiques et privées.
--	---

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Fiabilité des données	La qualité des renseignements fournis par les propriétaires peut influencer la fiabilité des données.
Imprécision des données	<ul style="list-style-type: none"> — Les superficies forestières certifiées PEFC renseignées par le DNF et la SRFB proviennent généralement des informations cadastrales des parcelles soumises à la certification PEFC. Il peut exister des différences entre la superficie réelle de la parcelle forestière et celle renseignée au cadastre. — La fiche d'indicateurs présente la proportion des superficies forestières certifiées PEFC par rapport à la superficie forestière totale wallonne (54 %). La superficie forestière totale wallonne provient des données de l'Inventaire permanent des ressources forestières de wallonie (IPRFW). L'inventaire est réalisé sur base d'un échantillonnage. L'erreur estimée pour la superficie forestière totale wallonne s'élève à 1,6 %³.

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

Paramètre évalué par le pictogramme	Superficies forestières certifiées PEFC* en Wallonie (indicateur 2) * <i>Programme for the endorsement of forest certification</i>
ÉTAT	
Méthode d'attribution	Évaluation non réalisable
Norme utilisée (si pertinent)	Il n'y a pas de référentiel. Idéalement, il faudrait tendre vers 100 % de forêts certifiées.
Référence(s) pour cette norme	Sans objet
TENDANCE	
Méthode d'attribution	Comparaison, sur une série chronologique de minimum 10 ans, des superficies forestières certifiées PEFC en Wallonie.
Norme utilisée (si pertinent)	Néant
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

SECTION 6 : MISES À JOUR

Date de dernière mise à jour de cette	Juin 2022
--	-----------

³ SPW - DGO3 - DNF, 2015. Inventaire forestier wallon. Résultats 1994 - 2012. SPW Editions : Jambes, Belgique. En ligne. http://iprfw.spw.wallonie.be/docs/Publication_Inventaire-forestier-wallon.pdf (consulté le 02/05/2022)

